



CDD BTP 1 mois ? total perçu à peine au-dessus du SMIC

Par Zealer

Bonjour,

CDD manœuvre BTP (coeff 150), convention Bâtiment Ouvriers, du 25/04 au 25/05/2025. Taux horaire 12,1171? (au-dessus du SMIC de l'époque, 11,88?). Le contrat date de l'année dernière et je suis toujours en bons termes avec mon ex-employeur ? je n'ai aucune volonté de conflit, je veux juste comprendre si un rappel de salaire serait justifié avant d'aborder le sujet avec lui.

Ce qui m'interpelle : d'après mon propre relevé d'heures (jours et horaires notés au fil du contrat), j'ai travaillé 163h40 au total. Malgré ce volume, un taux horaire supérieur au SMIC, des heures supplémentaires majorées (25%/50%), une prime de transport, un panier repas, et une prime de précarité de 160,39?, mon total net perçu n'est que de 1 490,43? ? à peine 64? de plus que ce qu'un SMIC net aurait donné sur la même période (environ 1 426?). Ça me semble anormalement bas vu tous ces éléments qui auraient dû faire monter le total nettement plus haut.

Sur la méthode de calcul : le bulletin part d'un salaire de base théorique temps plein (151,67h ? 1 837,80?), puis déduit en euros les jours non travaillés (ligne "absence pour entrée/sortie", jours fériés, jours sans mission), plutôt que de simplement compter et payer mes heures réellement travaillées dès le départ. Je n'avais pas de planning fixe : l'employeur m'appelait selon les besoins du chantier, et je venais systématiquement dès qu'il me sollicitait ? les jours non travaillés ne sont donc pas des refus de ma part.

Merci pour vos retours.

(J'ai le listing des heures si besoin)

[img]zupimages.net/up/26/31/oqnm.jpg[/img]

[img]zupimages.net/up/26/31/nbv1.jpg[/img]

[img]zupimages.net/up/26/31/cxkg.jpg[/img]

[img]zupimages.net/up/26/31/jj41.jpg[/img]